

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 19 février 2010
(convocation du 8 février 2010)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Février Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à Mme LIRE Marie-Christine à partir de 11 h 00
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. GELLE Thierry à Mme DESSERTINE Laurence à partir de 11 h 50
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. DOUGADOS Daniel
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
M. BOBET Patrick à M. JUNCA Bernard
Mme BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 50
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10 h 25
M. CAZENAVE Charles à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10 h 10

M. DELAUX Stéphan à Mme BREZILLON Anne à partir de 11 h 50
Mme. FOURCADE Paulette à Mme. FAORO Michèle
M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DUCASSOU Dominique à cpter 11 h 30
Mme LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien à partir de 11 h 50
M. LOTHAIER Pierre à Mme. COLLET Brigitte
M. PAILLART Vincent à M. PEREZ Jean-Michel à partir de 12 h 05
M. QUANCARD Denis à M. QUERON Robert
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 11 h 45
M. REIFFERS Josy à DUCHENE Michel à cpter 11 h 30
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck

LA SEANCE EST OUVERTE

Circuit de cheminements doux - Pessac - Boucle Verte - Rénovation du bois des sources du Peugue - Demande de fonds de concours - Convention

Monsieur ROSSIGNOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2006/0709 du 22 septembre 2006 et n° 2007/0562 du 13 juillet 2007, la Communauté Urbaine de Bordeaux s'est engagée à accompagner les communes pour l'aménagement d'itinéraires de découverte du patrimoine naturel, paysager, historique et culturel de l'agglomération. Les sentiers réalisés s'organisent en un réseau cohérent constitué par :

- la Boucle Verte, armature communautaire, reliant entre eux les différents espaces naturels et grands parcs d'agglomération,
- des boucles locales, à l'initiative des communes.

Il a été décidé d'encourager financièrement les communes à la réalisation de ces itinéraires, que ce soit pour compléter la Boucle Verte ou pour créer des boucles locales. Les aménagements sont réalisés en complément des voies vertes et pistes cyclables aménagées par la CUB, en référence à son schéma directeur des itinéraires cyclables, mais aussi de l'aménagement de sentiers dans les espaces naturels, réalisé par le Conseil Général de la Gironde dans la cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

La commune de Pessac a sollicité la Communauté Urbaine de Bordeaux et le Conseil Général de la Gironde pour participer financièrement aux travaux d'aménagement d'une section de la Boucle Verte, inscrite au PDIPR. Elle s'insère donc dans un réseau de cheminements d'intérêt d'agglomération.

La CUB attribue un fonds de concours de 50 % à la commune de Pessac après déduction des éventuelles subventions reçues, et dans la limite de 30.000 € par an.

Les travaux, dont le montant total est estimé à 33.445 € HT seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale. Le Conseil Général prend 35% du montant des travaux à sa charge soit 11.706 €.

La Ville de Pessac sollicite une participation de la CUB à hauteur de 10.869 €.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

Budget prévisionnel et plan de financement de l'opération en 2010			
Dépenses		Recettes	
Travaux	33.445 €	Conseil Général 35 % CUB 32,5 % Ville de Pessac 32,5 %	11.706 € 10.869 € 10.870 €
Total HT	33.445 €	Total HT	33.445 €

Dans ces conditions, il s'avère possible d'apporter un fonds de concours au titre de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales et, plus particulièrement, à l'article L. 5215-26 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise qu' « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté Urbaine et les Communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

Cette demande de fond de concours s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°E4 du Contrat de co-développement conclu entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Ville de Pessac.

Ainsi, la participation communautaire s'effectuera, conformément à la délibération du 22 septembre 2006, sous forme d'un fond de concours, au taux de 50 % (subvention déduite) et aux conditions fixées par la convention jointe à la présente délibération, soit 10.869 €. La participation communautaire ne pourra être réévaluée à la hausse. Par contre, elle sera ajustée au prorata au cas où la dépense définitive serait inférieure au prévisionnel.

Cette dépense sera imputée sur les crédits ouverts au Budget Principal de l'exercice en cours : chapitre 204, article 20414, fonction 8330, programme OC04, CRB D400-axe 4EN7.0.

En conséquence, et si tel est votre avis, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Communauté Urbaine au financement des travaux d'une section de la Boucle Verte, au travers du versement d'un fonds de concours à la ville de Pessac d'un montant de 10.869 €, conformément à la délibération n°2006/0709 du Conseil de Communauté du 22 septembre 2006,
- autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de ce fonds de concours,

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. ASSERAY ne participe pas au vote.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 février 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. Clément ROSSIGNOL

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 MARS 2010**

PUBLIÉ LE : 8 MARS 2010

